

LA FRANCE À LA RECHERCHE DE SITES NUCLÉAIRES¹ (1957-1963)

JEAN-MARC REGNAULT

Université française du Pacifique

Les études sur la politique de Défense de la France et sur la dissuasion nucléaire ne manquent pas. Les actes du colloque organisé à Arc-et-Senans, par l'Université de Franche-Comté et l'Institut Charles de Gaulle les 27, 28 et 29 septembre 1984², contiennent des communications particulièrement riches d'ingénieurs, de militaires, d'hommes politiques, de journalistes, d'universitaires (juristes, spécialistes des relations internationales ou de science politique). L'ouvrage de Marcel Duval et Yves Le Baut, préfacé par Jean-Baptiste Duroselle³, avec une abondante bibliographie, expose l'essentiel des connaissances sur le sujet. Les travaux du Groupe d'Études Français d'Histoire de l'Armement Nucléaire (GREFHAN) – tables rondes, conférences, colloques internationaux – ont été en partie publiés⁴. D'une façon générale, les articles et ouvrages cités ci-dessus n'évoquent les sites nucléaires, et en particulier Mururoa⁵, que de façon incidente. Dans nos livres et articles⁶, nous avons

¹ Nous voulons dire notre gratitude aux personnalités qui sont intervenues en notre faveur pour que des dérogations à la consultation des archives nous soient accordées, en particulier MM. les généraux BACH, chef du SHAT, BOILEAU, directeur des centres d'expérimentations nucléaires, M. le vice-président du Sénat, Guy ALLOUCHE, M. le professeur Maurice VAÏSSE, directeur du Centre d'Études d'Histoire de la Défense, M. GIBIAT, conservateur des archives du SHAT.

² *L'aventure de la Bombe. De Gaulle et la dissuasion nucléaire (1958-1969)*, Plon, 1985, 382 p. Résumé de l'histoire du nucléaire français dans : J. DOISE, M. VAÏSSE, *Politique étrangère de la France. Diplomatie et outil militaire, 1871-1991*, chapitre XIV. Le Seuil, « Points/Histoire », 1992.

³ M. DUVAL, Y. Le BAUT, *L'arme nucléaire française. Pourquoi et comment ?*, Paris, SPM, Collection Kronos, 1992, 304 p.

⁴ M. VAÏSSE (sous la dir.), *La France et l'atome. Études d'histoire nucléaire*, Bruxelles, Bruylant, 1994. Dans le même esprit, on trouvera le numéro 52 de la revue *Géopolitique*, « Le nucléaire : un atout maître », hiver 1995-1996, avec des articles de l'amiral Duval, du général Gallois, du professeur Georges-Henri SOUTOU. Voir aussi le livre d'un ancien directeur adjoint aux relations internationales du CEA : G. LE GUELTE, *Histoire de la menace nucléaire*, Hachette, 1997, 411 p.

⁵ Rappelons qu'il y a une controverse sur l'appellation de l'atoll que les militaires appellent Mururoa et que, localement, on appelle Moruroa. Nous utiliserons la première à chaque fois qu'il s'agit de la citation d'un document d'archives et la seconde lorsque nous-même parlerons de cet atoll, suivant en cela notre langage habituel. Voir l'article de Christian BESLU, « Mururoa ou Moruroa ? », *Bulletin de la Société des Études océaniques*, Papeete, n° 9, septembre 1985, p. 41-51.

⁶ *La bombe française dans le Pacifique, l'implantation : 1957-1964*, Papeete, Éditions Polymages-Scoop, 1993, 186 p.

- *Te Metua. Échec d'un nationalisme tahitien (1940-1964)*, Papeete, Éditions Polymages, 1996, 240 p.

- « Tahiti avec ou sans la bombe », *Vingtième Siècle. Revue d'Histoire*, n° 53, janvier-mars 1997, p. 55-67.

cherché à combler le vide qui existait et à rendre aux Polynésiens la place qu'ils occupent dans l'histoire de la Défense nationale⁷. Nous avons émis l'hypothèse (grâce à ce qui était connu du rapport Ailleret et à des sources locales indirectes) que, dès 1957, plus sûrement encore avec le retour au pouvoir du général de Gaulle, les plus hautes autorités de l'État avaient envisagé d'implanter le Centre d'essais en Polynésie, mais que des raisons techniques et/ou politiques ne l'avaient pas permis immédiatement. Le Sahara n'aurait alors été qu'une solution provisoire.

Rappelons brièvement les faits qui nous permettaient d'envisager cette hypothèse. Le général Ailleret raconte comment ont été choisis les sites, à la suite de son rapport de janvier 1957⁸. Il n'avait retenu que deux endroits possibles : le Sahara et les Tuamotu. Il écartait le second, malgré « ses possibilités qui sont immenses », en raison de la distance et de l'absence d'aéroport. Mais, cette mise à l'écart s'accompagne de deux nuances importantes. « Tout au moins, précise-t-il, [cette mise à l'écart durera] tant qu'on ne ferait pas exploser d'armes thermonucléaires mégatomiques ». Il avance aussi prudemment que, « du point de vue technique et en dehors de toute évaluation ou prévision d'événements politiques futurs, il semble que seule la région du Tanezrouft se prête à rétablissement d'un polygone d'essais atomiques... » Il concluait qu'il fallait adopter « provisoirement » (p. 237 de son livre) le site du Tanezrouft. L'adverbe « provisoirement » ne nous paraît pas désigner le Sahara, mais bien le Tanezrouft seulement. La restriction vise le fait qu'à ce stade des études, le problème de l'eau n'était pas résolu. Il n'empêche qu'il ne devait pas échapper au général Ailleret, comme il le laisse entendre, que la situation de l'Algérie était délicate.

Nous avons montré comment, quelques semaines après l'adoption du rapport Ailleret par le Comité des Applications Militaires de l'Énergie Atomique (CAMEA), le gouvernement français décidait enfin la construction de l'aéroport de Tahiti-Faaa, déployant des moyens techniques et financiers considérables ; trop, beaucoup trop pour que soit crédible la version officielle d'une aide de

- « Quand la Polynésie française s'ampute d'une partie de sa terre : la cession de Moruroa à la France (1964) », 6^e colloque CORAIL à Nouméa les 27, 28 et 29 octobre 1993, actes publiés dans le volume *La Terre*, 1994, p. 105 à 114.

⁷ Certes, le général de Gaulle, en visite à Papeete, avait rendu un hommage aux Polynésiens en 1966 :

« Je tiens à dire à la Polynésie combien la France apprécie le service qu'elle lui rend en étant le siège de cette organisation [le CEP] qui doit assurer la paix, à coup sur, à notre ensemble français (presse locale). Mais les politiques et les historiens n'ont que rarement suivi cette voie. Nous avons relevé l'exemple du vol. IV de la série *De Gaulle en son siècle*, Plon, collection Espoir, 1992, qui est consacrée à « la sécurité et l'indépendance de la France », sans qu'à aucun moment ne figurent les noms de Moruroa, des Tuamotu et de la Polynésie française. Les auteurs des contributions sur la politique nucléaire n'éprouvent ni le besoin de signaler où se sont effectués les essais à partir de 1966, ni comment les populations locales ont vécu ceux-ci.

⁸ C. AILLERET, *L'aventure atomique française. Souvenirs et réflexions*, Paris, Grasset, 1968, p. 226-238. Son rapport se trouve au SHAT, cote 13 R 132, dossier 15.

l'État pour le développement du tourisme⁹. La venue au pouvoir du général de Gaulle a encore contribué à l'accélération des travaux. Une attention soudaine toute particulière de la part de l'État, envers les besoins exprimés par les hommes politiques locaux, rendait légitimes nos interrogations, même si nous avons été contredits à plusieurs reprises par des militaires qui ont participé aux recherches des sites à partir de 1961 ou 1962¹⁰. Mais il nous semblait que ces témoignages ne faisaient état que des problèmes techniques. Le choix politique de l'implantation dans le Pacifique (avec une hésitation sans doute sur le territoire qui abriterait ce centre) nous paraissait avoir été pris plus tôt. S'il semble que le Général ait été décidé à utiliser le Sahara aussi longtemps que possible¹¹ n'oublions pas qu'il confie cela à Alain Peyrefitte, le 27 mars 1963, à un moment où les travaux de Moruroa n'ont pas commencé, mais alors que le choix de ce site et le programme de travaux ont déjà été arrêtés comme nous le verrons plus loin. Les témoignages de Pierre Messmer et du général Gallois¹² nous confortaient dans notre hypothèse : avant même que n'explode la première bombe au Sahara, le choix de déplacer les essais aurait été fait.

Les dérogations qui nous ont été accordées par le ministère de la Défense et par Monsieur Pierre Messmer pour consulter les archives du CEP au SHAT, nous permettent de faire un nouveau point sur la question des sites, d'apporter des informations jusque là peu ou totalement inconnues des chercheurs. Si les archives militaires sont très riches, elles ne permettent toutefois pas d'embrasser la totalité des problèmes liés notamment à la dimension politique de la recherche des sites. Des questions demeurent donc encore sans réponse et risquent de le

⁹ Le 6 février 1957, Gaston Defferre écrivait à Jacques Foccart qu'il envisageait de débloquer une avance sur les crédits FIDES pour la construction d'un aéroport à Tahiti (Archives de la Fondation Charles de Gaulle, BR UF 94). Dans le SHAT 13 R 132 dossier 19, sans date, nous trouvons cette note sur les problèmes aéronautiques en Polynésie française : « Prenant en considération le rôle primordial que pourrait jouer un aérodrome de classe internationale dans le développement des richesses touristiques de la Polynésie, le gouvernement français a décidé, en 1957, la construction à Papeete, en bordure du chenal de l'hydrobase de Faaa, d'une piste de 3 350 mètres pour quadriréacteurs. Financement : FIDES pour 1 100 millions, secrétariat à l'Aviation civile pour 970 millions ». Voir aussi la curieuse remarque du gouverneur Sicaud à un journal local. Après avoir critiqué la traditionnelle « fantaisie qui préside à l'élaboration des projets « de l'État en Polynésie (par exemple l'hôpital), il ajoute : « la seule réalisation qui ait été parfaitement étudiée dans ses moindres détails est l'aérodrome de Faaa » (*Les Débats*, n° 71, 22-27 juin 1959).

¹⁰ Yves Le Baut nous a envoyé la copie d'un article de J.-P. Bailliard (dont nous n'avons pu identifier la publication, peut-être le Bulletin d'Armes...) intitulé « Chroniques d'un prospecteur de sites ». L'auteur raconte la mission de reconnaissance aérienne (février-mars 1962) qui cherchait en Polynésie ou Nouvelle-Calédonie, « un site adaptable aux impératifs logistiques et opérationnels ». Dans la *Revue de la Défense Nationale*, août-septembre 1964, p. 1427-1441, le capitaine de Corvette Chauvois rapporte lui aussi les missions à cet effet sous le titre : « Les expérimentations nucléaires françaises au Pacifique ».

¹¹ A. PEYREFITTE, *C'était de Gaulle*, tome 1, p. 419-420.

¹² Voir notre ouvrage *Te Metua*, p. 199 et 201.

demeurer longtemps. Néanmoins, la recherche progresse et réoriente nos hypothèses, comme nous allons tenter de l'établir.

LA RECHERCHE D'UN SITE UTILISABLE RAPIDEMENT

Chronologie sommaire

30 novembre 1956	CEA chargé des études préparatoires aux explosions atomiques
5 décembre 1956	Décret secret créant, au CEA, un Comité des Applications Militaires de l'Énergie Atomique (CAMEA)
Fin janvier 1957	Rapport Ailleret sur le choix des sites
18 mars 1957	Le général Ailleret supervise la totalité des essais au sein du groupe mixte Armées-CEA
23 juillet 1957	Choix de Reggane
1^{er} octobre 1957	Un bataillon du Génie commence les travaux d'aménagements à Reggane
11 avril 1958	Décision gouvernementale de procéder aux essais début 1960
22 juillet 1958	De Gaulle confirme la décision du 11 avril
13 février 1960	Première explosion à Reggane

Sans refaire l'historique des événements et des décisions qui ont conduit les gouvernements de la France à doter le pays de l'arme nucléaire (voir chronologie sommaire), rappelons que la crise de Suez (octobre-novembre 1956) a révélé les faiblesses françaises face aux grandes puissances et achevé de convaincre les dirigeants de la Quatrième République finissante de la nécessité d'accélérer la mise en œuvre du programme nucléaire. Le général Ailleret s'est enquis de chercher un site. Son rapport retrouvé au SHAT donne des informations plus précises que son livre, nul ne s'en étonnera.

Le général Ailleret, dans la conjoncture de ce début d'année 1957, s'il a écarté la solution océanienne, a néanmoins donné des détails sur les possibilités offertes sur cette région du monde. De son enquête, il résulte qu'après une étude sur de nombreux points situés en Polynésie française – mais parmi lesquels ne figure pas Mururoa – « seuls semblent pouvoir donner satisfaction l'atoll de Rangiroa dans l'archipel des Tuamotu et l'île d'Ua Uka dans l'archipel des

Marquises ». Rangiroa¹³ est un site jugé insuffisant pour « des engins de la gamme des mégatonnes explosant au voisinage du sol ». L'atoll présente des inconvénients multiples : éloignement de la métropole considérable, impossibilité quasi complète d'atteindre les Tuamotu par voie aérienne sans escale en pays étrangers (il faudrait une base à Clipperton, ce qui paraît totalement exclu). Quant à Ua Uka, l'île présente des conditions peu favorables avec son plateau trop étroit. Le général conclut que « les possibilités offertes par l'Océan Pacifique sont à prendre en considération mais sont lourdement hypothéquées par la distance et l'impossibilité d'y accéder rapidement par une voie aérienne indépendante de terrains étrangers¹⁴ ».

Les archives, avec des cartes très détaillées, montrent que des études ont également été menées à la Réunion (île Tromelin par exemple) et en Nouvelle-Calédonie (île Walpole, récifs d'Entrecasteaux avec les îles Huon, îles Chesterfield et un point zéro non matérialisé par une terre émergée au sud de l'île des Pins). On ne manquera pas de noter que les cartes ont été mises à jour le 1^{er} avril 1961, quand se repose la question des sites. Les Kerguelen ou l'atoll de Clipperton, également envisagés, n'ont pas du tout été retenus en raison des problèmes climatiques et techniques.

Selon le général Ailleret, les études ont été rapidement menées au Sahara : « L'eau nous dictait la solution qui fut prise : établir la base de vie, non pas à la palmeraie de Reggane, mais à une douzaine de kilomètres à l'est au bord du plateau de Tidikelt, qui se prêterait d'ailleurs remarquablement à l'établissement d'un terrain d'aviation. Les points zéro seraient, au contraire, au sud de Reggane, à environ 70 kilomètres de cette agglomération » (p. 239).

Il manquait une décision officielle qui entérinerait « ce qui se réalisait depuis maintenant deux ans, sans le dire » (p. 300). Le 11 avril 1958, le président du Conseil, Félix Gaillard, ordonnait de prendre les mesures nécessaires permettant la réalisation des expériences pour le premier trimestre de 1960. Les gouvernements de la Quatrième République auraient-ils pu mener à bien ce projet ? Le retour au pouvoir du général de Gaulle, pour lequel l'arme nucléaire est le fondement d'une politique de défense, permet un engagement définitif vers la constitution d'une force de frappe atomique. D'après le général Albert Buchalet, ancien directeur des Applications militaires au CEA, dès le 12 juillet 1958, le général de Gaulle a tenu à faire le point sur l'avancement des

¹³ Le général Ailleret se plaint du fait que « les renseignements qui ont pu être recueillis auprès du Ministère de la FOM ne sont que partiels ». Par exemple, sur la population des Tuamotu : « pas de chiffre officiel. De l'ordre de 4 à 5 000 ». Il ajoute cependant une remarque qui prouve que sa recherche n'a pas été superficielle : « il semble qu'il n'y ait aucune difficulté pour recruter la main-d'œuvre non spécialisée. Il n'y a pratiquement point de main-d'œuvre qualifiée ».

¹⁴ Dans son livre, il précisait – en note à la p. 237 – qu'il n'existait pas à cette époque de quadriréacteurs à grand rayon d'action capables de joindre Pointe-à-Pitre à Tahiti en une seule étape.

études réalisées pour préparer les futurs essais et « a exprimé son désir de hâter leur dénouement¹⁵ ». S'il confirme, le 22 juillet 1958, la décision du 11 avril, il réoriente la politique générale de la France : « la force nucléaire est avant tout un instrument politique, un moyen au service d'une fin, qui n'est pas tant la sécurité que l'indépendance, un atout diplomatique qui conforte le statut et le rôle du pays¹⁶ ».

C'est donc à Reggane qu'eut lieu la première explosion nucléaire. Cependant, le projet d'un champ de tir hors de l'Algérie, et particulièrement dans le Pacifique, était-il pour autant abandonné ? La plupart des ouvrages datent la recherche d'un substitut au Sahara de la fin 1961 ou du début 1962. Les archives du SHAT permettent de montrer que, dès 1958 au moins, des problèmes nouveaux obligent les autorités politiques et militaires à prévoir d'autres solutions que l'Afrique du Nord.

LA RECHERCHE DE SITES DE REMPLACEMENT

Dès le 18 avril 1958 – avant le retour au pouvoir de De Gaulle – le général Ailleret s'adresse au colonel directeur de la section technique des Bâtiments et Fortifications et Travaux du Génie (SHAT, 13 R 132, dossier 15) : « Il n'est pas exclu que des circonstances extérieures amènent à renoncer dans un proche avenir à l'utilisation d'un champ de tir saharien, soit qu'intervienne sur le plan international une renonciation générale à des essais susceptibles d'entraîner une contamination radioactive du globe, soit que l'internationalisation du conflit algérien ou l'insécurité en AFN introduise des conditions qui ne pourraient plus permettre l'exécution commode d'essais sahariens. »

Il propose deux solutions : soit transporter le site des essais dans des îles de l'Union française « suivant les résultats d'une étude déjà faite » ; soit entreprendre en métropole des essais souterrains en prenant exemple sur les Américains (dans une roche volcanique spongieuse en s'assurant qu'il n'y aura pas de risque de contamination des eaux souterraines).

À l'époque où cette lettre a été écrite, Américains et Soviétiques se préparent en effet à négocier un accord sur l'arrêt des essais nucléaires, « dans l'atmosphère de désarmement qui caractérise l'année 1958 »¹⁷. Ainsi, l'idée d'utiliser des îles de l'Union française n'est pas abandonnée, et en particulier dans le Pacifique. Le dossier des archives du SHAT, dont nous tirons les documents déjà utilisés, contient une note du 14 décembre 1959 – donc commandée certainement quelques mois auparavant – de l'ingénieur général Gougenheim, directeur du service central hydrographique « sur quelques îles de souveraineté française dans l'océan Pacifique ». Il s'agit d'une étude sur des sites possibles en Nouvelle-Calédonie (îles volcaniques Matthew et Fearn, atolls

¹⁵ A. BUCHALET, « Les premières étapes », in *L'aventure de la Bombe*, op. cit., p. 52.

¹⁶ M. VAÏSSE, *La grandeur. Politique étrangère du général de Gaulle, 1958-1969*, Fayard, 1998, p. 47.

¹⁷ M. VAÏSSE, op. cit., p. 125.

et récifs coralliens Huon et Chesterfield), dans les îles occidentales des îles Sous-le-Vent (atolls de Maupiha'a ou Mopelia, Manuae et Motu One) et dans les îles les plus méridionales des Tuamotu qui sont des atolls dispersés, avec une très faible population (travailleurs occasionnels, coprah et pêche de nacre). Il semble bien que l'étude ait été surtout orientée vers cette zone. L'ingénieur indique en effet : « Si l'on tient compte de ce que les atolls de Tureia et Tematangi sont occupés par quelques autochtones, les deux atolls les plus isolés sont Morane et Fangataufa [...], les lagons ne sont pas accessibles de la mer ».

Le carton 13 R 134 du SHAT dans lequel, d'après l'inventaire, il est question de la construction du CEP avec une chronologie portant sur 1959-1964, doit contenir des indications allant dans le même sens. Mais la consultation de ce carton – et c'est le seul cas – ne nous a pas été permise.

Tandis que les préoccupations gouvernementales conduisent à rechercher un site possible pour des essais souterrains, essentiellement en métropole ou en Algérie, le transfert dans le Pacifique n'est donc pas abandonné.

La recherche de sites souterrains qui, dans un premier temps – et cela dès septembre 1958 –, semble avoir été limitée à la France métropolitaine et à l'Algérie

La conversation entre de Gaulle et Dulles, le 5 juillet 1958, n'a pas permis de trouver un terrain d'entente entre Français et Américains sur l'utilisation de la force atomique. De Gaulle est bien décidé à faire de son pays une puissance nucléaire, ce qu'il confirme, nous l'avons vu, le 22 juillet suivant¹⁸.

En août 1958, les Américains proposent aux Soviétiques un moratoire d'un an sur les essais nucléaires, proposition acceptée peu après. Sans doute est-ce la raison de la lettre du général Ailleret au ministre des Armées, le 4 septembre 1958 (SHAT 13 R 132, dossier 9), qui semble apporter une information jusqu'ici ignorée. « À la suite de la décision prise par le gouvernement [écrit-il] de réaliser les installations nécessaires à l'expérimentation d'une bombe et explosant en souterrain, vous avez prescrit de procéder immédiatement au choix d'un site... » Le général propose la création d'une commission de recherche de sites souterrains pour expériences nucléaires, composée de représentants du CEA et de la Défense nationale¹⁹. Le 29 novembre 1958, le colonel Dutheil, directeur de la section technique des Bâtiments, Fortifications et Travaux indique au général Ailleret les sites souterrains possibles (SHAT 13 R 132, dossier 9). Il a retenu, en métropole, des

¹⁸ M. VAÏSSE, *op. cit.*, p. 128-130.

¹⁹ Cette commission est présidée d'abord par le général Ailleret lui-même puis, à partir du 29 avril 1960, par le général Thiry.

sites présentant à la fois des dénivelées et un isolement suffisants, n'existant que dans les Alpes ou les Pyrénées. Sur les huit sites envisagés²⁰, les études conduisent à des conclusions peu optimistes. Les ingénieurs se sont intéressés à plusieurs sites :

- La Tête de la Bouhère (cime de Pal) dans les Alpes maritimes et au Grand-Goyer (Basses Alpes). Le premier site est dans une région très complexe et très faillée. Le deuxième est très fissuré et il y a un stockage aquifère qui alimente des sources considérables. « Le creusement de galeries dans les massifs calcaires correspondants donneraient lieu à des venues d'eau qui pourraient être importantes ». Ces deux sites ne peuvent donc pas être retenus.

- La haute vallée du Fournel, près de l'Argentière (Hautes Alpes), est à éliminer à cause du gneiss du socle du Pelvoux. La haute vallée du torrent de Couleau, près de Saint-Clément (Hautes Alpes) est constituée de flysch noir (sédiments de nature variable broyés et charriés) à la base de la nappe de l'Embrunais. Il y a lieu de craindre une abondante venue d'eau à cause des grès surmontant le flysch et qui sont très fissurés et très aquifères.

- La Tête de Clausis (ou Tête de Vautisse) et la Crête des Pranzetz ou Prénetz (Hautes Alpes), dans le flysch. Pour le premier, la galerie passerait dans le socle cristallin : l'isolement ne serait pas suffisant. Pour le deuxième, aucune objection particulière n'est avancée, mais il faudrait procéder avec beaucoup de prudence (venues accidentelles d'eau sous pression, zones de moindre résistance dans la couverture du site) et un délai de plusieurs mois pour des études s'avère nécessaire, l'hiver n'étant pas propice aux études de terrains.

- La Corse n'a pas donné de résultat positif (le désert des Agriates avait été envisagé). Le rapport souligne les risques d'opposition des populations alors que débute le développement du tourisme.

Le colonel Dutheil propose plutôt le Sahara. « Devant les difficultés rencontrées dans le cas des sites métropolitains, il a été envisagé lors de la réunion du 23 septembre 1958 de rechercher en AFN des régions désertiques ... » Les environs de Reggane ont retenu l'attention, mais il n'a pas été trouvé de site vraiment favorable, seule la région d'Ouallen offrant des caractéristiques intéressantes (mais il faudrait connaître l'épaisseur de la masse couvrante et déterminer si elle offrirait une sécurité suffisante). Le colonel envisage une solution qui lui paraît intéressante dans l'Atlas Saharien, dans le massif du Djebel Aissa au nord-est d'Ain Sefra.

En conclusion générale, le colonel reconnaît qu'il apparaît difficile d'opérer en territoire métropolitain ; un seul site des Alpes semble répondre aux conditions imposées (Crête des Prénetz). Encore serait-il nécessaire de procéder avant toute décision d'exécution à des études de détail (géophysiques) assez

²⁰ Les Pyrénées ont été laissées de côté, les ingénieurs estimant qu'on y rencontrerait probablement les mêmes problèmes que dans les Alpes.

longues. La poursuite de cette étude serait, selon lui, assez illusoire. « Les Pyrénées ou la Corse (partie centrale) pourraient être étudiées en détail dans le cas où il conviendrait de s'en tenir à une solution métropolitaine et où le seul site retenu des Alpes ne pourrait être utilisé pour des raisons de caractère géologique ».

La recherche de sites souterrains est restée une préoccupation gouvernementale²¹. D'autres documents d'archives montrent que si la solution alpine de la Crête des Prénets reste envisagée, sous réserve d'études approfondies à partir de mai 1959, une mission du 20 au 24 janvier 1959, dans le Djebel Aissa, a souligné l'intérêt que présente ce massif, particulièrement favorable aux expérimentations nucléaires. « Dans le cas où des accords internationaux nous obligerait à effectuer de telles explosions, il serait souhaitable d'avoir mené à bien les études préliminaires envisagées : les délais d'exécution en seraient réduits de plusieurs mois » (P.-V. de la réunion du 16 février 1959, SHAT 13 R 132, dossier 9). Comme aucun crédit n'a été inscrit au budget de 1959 pour les expérimentations nucléaires en souterrain, le CEA propose de prendre en charge les forages. Mais au cours de l'année 1959 et au début de 1960, il ne semble pas que des décisions aient pu être prises facilement. Le 1^{er} octobre 1959, le général Ailleret explique au Directeur des Applications militaires que « le haut commandement a attiré l'attention sur l'intérêt de sites semi-enterrés » (peu de radioactivité dans l'air, travaux de terrassement moindres, possibilité d'opérer à proximité de Reggane)²². De nouvelles études doivent être envisagées (SHAT 13 R 132, dossier 9). En 1960-1961, les quatre premiers tirs se sont déroulés sur tour, « en toute sécurité » affirment Jacques Chevalier et Pierre Usunier²³. Néanmoins, les protestations des pays africains et la pression internationale²⁴ conduisent le gouvernement à abandonner les tirs aériens.

Le 23 février 1960, le ministre des Armées écrit au général commandant des Armes Spéciales qu'« il ressort que, pour des raisons diverses, aucune

²¹ SHAT 13 R 132, en date du 12 janvier 1959, ce rapport du général Ailleret en témoigne : « dans certaines hypothèses relatives à des accords internationaux éventuels sur les expériences nucléaires, il pourrait n'être plus possible d'effectuer d'explosion nucléaire aérienne ; dans cette perspective, M. le Ministre des Armées a prescrit d'étudier les conditions d'une explosion souterraine ».

²² Rappelons qu'à cette époque, le 20 novembre 1959 plus précisément, l'assemblée générale de l'ONU avait invité la France à s'abstenir de procéder à des essais nucléaires au Sahara.

²³ *L'aventure de la Bombe...*, p. 129.

²⁴ Voir deux études sur ce thème :

- N. DENEY, « Bombe atomique française et opinion publique internationale. Étude de cas », Fondation nationale de Science Politique, Centre d'Études des Relations internationales, *Série C, Recherches*, n° 6, octobre 1962, 39 p.

- C. BARBIER, « L'Afrique face aux premières expérimentations nucléaires françaises », *Cahiers du CEHD, Histoire de l'armement nucléaire*, cahier n° 8, 1998, p. 111-133

implantation convenable [de sites souterraines] n'a pu être trouvée ». Il cite une lettre du 2 février du directeur des Recherches et Études minières du CEA envisageant une solution possible en « obtenant la couverture nécessaire dans des étages profonds, réalisés à partir de puits, dans un site à proximité de Reggane ». Un long rapport du colonel Dutheil conclut qu'il faudrait s'orienter vers des galeries plutôt que des puits (21 avril 1960, 13 R 132, dossier 9). C'est finalement dans le massif du Tan Afella, dans le Hoggar, près du Bordj d'In Ekker, que des galeries de tir permirent treize essais entre le 7 novembre 1961 et le 16 février 1966²⁵. Mais, les premières expériences en Algérie étaient à peine commencées que la perspective d'un abandon du Sahara et le passage à des expériences d'armes de très forte puissance nécessitaient de trouver un site dans les îles lointaines.

Abandon du Sahara et volonté politique de passer à des expériences de très forte puissance

Des recherches tous azimuts

Le 28 mai 1960, le ministre des Armées demande au général Thiry – qui vient de succéder au général Ailleret à la tête de la Commission de recherche de sites souterrains – de reprendre l'étude des possibilités offertes par les îles de la Communauté, pour des explosions aériennes de grande puissance²⁶. Le général Thiry présente dans un premier temps (lettre du 8 juillet 1960) les avantages des Kerguelen (isolement, limitation des retombées lointaines, difficultés politiques très restreintes), mais préférerait une solution moins risquée : « Nous devrions adopter une attitude analogue à celle qu'ont suivie les Anglais, c'est-à-dire expérimenter les bombes-H de forte puissance uniquement par largage aérien. Cela simplifierait grandement les questions d'infrastructures expérimentales nécessaires et éviterait peut-être de nous engager dans des expéditions aventureuses lointaines ».

Plusieurs mois se passent sans que le dossier ne semble avancer. Le 3 mars 1961, le général Thiry évoque encore le problème du site des futurs essais thermonucléaires qui n'a pas reçu de solution : « La réalisation du programme de la force de dissuasion française va poser dans quelques années le problème de l'expérimentation d'armes de très forte puissance... Il est douteux que de telles expériences puissent se faire en souterrain, et particulièrement dans le site actuellement choisi. Il paraît donc nécessaire de rechercher une région où l'on puisse aménager en temps voulu un polygone pouvant servir à ces essais » (13 R 132 dossier 9).

Et le temps presse puisqu'il est question de procéder à un premier essai de grande puissance vers 1967-68, mais, de toute façon, pas avant le printemps 1964 (document du 27 mars 1961). Ce qui surprend, c'est que les études qui avaient été faites par le général Ailleret sont mises de côté par l'Armée, mais en

²⁵ Y. LE BAUT, « Les essais nucléaires français », in *La France et l'atome. Études d'histoire nucléaire* (sous la direction de Maurice VAÏSSE), Bruxelles, Bruylant, 1994, p. 222-223.

²⁶ Lettre du général Thiry au DAM, SHAT, dossier 55 du 13 R 132, 8 juillet 1960.

même temps, il apparaît que le choix des autorités politiques a été établi en faveur du Pacifique et particulièrement de la Polynésie²⁷. Tout semble se passer comme si les principaux responsables gouvernementaux avaient déjà décidé – au moins de la région, comme le montre la note qui précède – mais laissent aux militaires le soin de proposer des solutions techniques à réaliser dans des zones encore indéterminées.

L'« oubli » des recherches passées tient peut-être au fait qu'il semble y avoir un désaccord entre le Directeur des Applications militaires, Jean Robert, et le général Thiry²⁸. Le désaccord est surtout d'ordre personnel (voir la note qui précède) et porte accessoirement sur les choix techniques entre des essais souterrains « aux antipodes » et une « base flottante ». Les deux hommes sont cependant d'accord pour reconnaître que « les essences d'ordre politique comptent autant sinon plus que les exigences techniques dans le choix d'un site » (lettre du DAM du 27 mars 1961) et qu'il faut « maintenant faire un choix basé principalement sur des considérations politiques » (lettre du général Thiry du 18 mai 1961).

Retour à la Polynésie

C'est à la date de cette dernière lettre que réapparaît clairement l'éventualité d'un choix se portant sur la Polynésie. Le général Thiry écrit en effet au nouveau délégué ministériel à l'Armement, le général Gaston Lavaud :

J'ai fait le point des études entreprises en vue de rechercher un site utilisable pour les expériences thermonucléaires aériennes. Si on élimine le Centre de Reggan (sic), bien qu'il eût été normalement utilisable, on constate qu'il n'existe que trois régions du monde de dépendance française où il soit possible d'aménager un site convenable : la Réunion, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française.

²⁷ D'après une note du général Thiry, ce serait le 1^{er} mai 1961 que la décision de s'orienter vers le Pacifique Sud a été prise, dans l'optique de réaliser des essais de grande puissance dès 1964 (13 R 132, dossier 55, fiche du 3 janvier 1962).

²⁸ Voir SHAT 13 R 132, dossier 29. Le DAM avait écrit : « [Le président de la commission des sites devra être] un homme de très grande classe ayant le poids nécessaire pour pouvoir proposer l'utilisation de moyens "non classiques", car j'ai le sentiment que nous n'avons de chance de réussir une entreprise aussi difficile qu'à la condition expresse de sortir des sentiers battus ». La réplique du général Thiry a été extrêmement sévère :

1° Il semble que le DAM fasse confusion entre la notion de 'groupe de travail', simple organisme de conseil et la notion de "Commandant". Les décisions sont prises par moi, en accord avec le DAM. Sous ma seule responsabilité, elles sont soumises au préalable à l'approbation conjointe du Ministère des Armées et du ministre délégué. En ce qui concerne les missions dévolues aux Armées, les décisions sont prises par moi seul, et mises en œuvre par mon état-major, sous la seule autorité du Ministère des Armées. [Le général craint la dissolution de l'autorité dans un système collégial qui ferait la part belle au CEA].

2° Par moyens « non classiques », M. Robert entend sans doute moyens « civils ». De même « les sentiers battus » sont sans doute dans son esprit ceux que suivent les militaires. Ce sont les procédures militaires qui donnent la souplesse voulue et la discrétion de règle en la matière (dossier 29, 4 décembre 1961).

Il développe les avantages présentés par la Polynésie, même si elle est à 18 000 kilomètres de la métropole : « éloignement de tous les continents, possibilité de se référer aux précédents que constituent les tirs anglo-saxons²⁹ ». La Nouvelle-Calédonie, quant à elle, est à proximité relative de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, ce qui fait craindre des risques de pressions politiques pour interdire le tir. Il résume ainsi sa réflexion : « La Polynésie offrirait peut-être le moins de prise à des campagnes hostiles ou à l'émotion mondiale, encore qu'on ne doive nourrir aucune illusion à cet égard, compte tenu du mode de tir envisagé (contamination de type « mondial »). La Réunion apparaît comme le site le plus pratique et le moins onéreux. La Nouvelle-Calédonie est à retenir comme solution de remplacement ».

Mais le général Thiry ne semble pas convaincu que le choix des politiques, qui se précise peu à peu, soit le meilleur. En juillet 1961, il retient toujours quatre sites : Kerguelen, Nouvelle-Calédonie, Marquises et Réunion. On note que la vaste Polynésie est remplacée par les Marquises, ce qui semble indiquer une progression des études. Mais les Kerguelen retiennent visiblement son attention : « Le problème le plus complexe serait celui des risques de contamination des eaux. Même si on ne prenait la décision d'effectuer des tirs souterrains que dans un sol où les produits de fission seraient fixés par la roche fondue insoluble, il y aurait une probabilité non nulle pour qu'il apparaisse des fissures par où s'échapperaient vers le sol des produits radioactifs et pour qu'une fraction même faible des produits de fission soit entraînée par les infiltrations d'eau. Or, les régions envisagées, sauf Kerguelen, sont soumises à des érosions très actives ».

En septembre 1961, le pouvoir politique veut accélérer les choix. Une note du chef d'état-major général de la Défense nationale annonce qu'un conseil restreint doit se tenir à Matignon, le 28 septembre, pour étudier le choix d'un Centre d'Expérimentations de grande puissance. La note contient diverses indications. Il est question, par exemple, d'un point zéro à Râpa, île la plus australe de la Polynésie française. Différents points de vue sont rapportés. Pour le ministre d'État chargé du Sahara et des départements et territoires d'outre-mer, Robert Lecourt, « l'exécution ou même la simple annonce d'expérimentations nucléaires provoquerait un sentiment de peur chez les populations, accompagné de rancune à l'égard de la France qui les expose à des

²⁹ Les tirs américains et anglais ont eu lieu dans le Pacifique. À partir de 1946, les Américains ont utilisé des îles de l'archipel des Marshall, Bikini et Eniwetok, situées à plus de 6 500 kilomètres de Tahiti. À *Christmas* (ou Kiritimati), dans les îles de la Ligne (aujourd'hui Kiribati) les Anglais puis les Américains, de 1956 à 1962, procédèrent à des essais nucléaires. Cette île est située à 2 300 kilomètres de Papeete et à moins de 2 000 des îles Marquises. Les Britanniques ont également effectué des essais sur le territoire de l'Australie, de 1952 à 1957, d'abord dans l'île de Montebello dans l'Océan Indien, puis en Australie méridionale, à Maralinga et Emu. Voir :

- R. KISTE, *The Bikinians*, Menlo Park, California, Cumming Publishing Co., 1974, 182 p.

- S. FIRTH, *Nuclear Playground. Fight for Independent and Nuclear Free Pacific*, Honolulu, Hawai'i University Presse, 1987, 176 p.

- L. TUBANAVAU-SABULA, J. NAMOCE, N. MACLELLAN, *Kirisimasi, Fijian troops at Britain's Christmas Island nuclear tests*, Suva, Fiji, Pacific Concerns Ressource Centre, 1999, 202 p.

dangers considérables ; on peut craindre en conséquence, un développement des mouvements autonomistes et séparatistes ». Pour lui, les plus fortes réactions auraient lieu à Madagascar, à l'île Maurice, en Australie et en Nouvelle-Zélande. En Polynésie, les conséquences seraient très fâcheuses sur le tourisme. Robert Lecourt a attiré l'attention du ministre des Armées sur l'intérêt des Kerguelen et de Crozet. Mais on apprend que ce ministre préfère la Polynésie avec la meilleure hypothèse aux Marquises, « excentrées et non loin de Christmas³⁰ ».

En décembre 1961, le choix du futur site se précise (13 R 132, dossier 9) sans abandonner définitivement d'autres possibilités, telles que la Réunion, la Nouvelle-Calédonie, les Kerguelen. La recherche doit se porter en priorité sur la Polynésie, précise un dossier du 20 décembre 1961 – et tout particulièrement sur Bora Bora, Motu Iti, Maupiti, dans les îles Sous-le-Vent ; Rangiroa, Tikehau, Mataiva dans les Tuamotu ; enfin, Nuku-Hiva, Eiao, Hatutaa aux Marquises.

Il s'agit aussi de s'occuper de l'ensemble de la logistique en distinguant la zone des installations avancées, (point zéro et blockhaus), de la base arrière (terrain d'aviation principal) et de la base de transit (civile ou militaire, déjà existante, sur laquelle s'appuiera l'ensemble des opérations). Trois solutions sont proposées :

- solution « a » : Bora Bora base arrière et de transit (Papeete ne serait qu'un centre lointain d'approvisionnement éventuel). La ZIA serait soit Motu Iti, soit Maupiti (plutôt Motu Iti).
- solution « b » : Rangiroa base arrière et peut-être ZIA, ce qui exigera l'évacuation de la population de l'atoll. Sinon, la ZIA est prise sur Tikehau ou Matahiva. La FOM envisage le terrain d'aviation sur Rangiroa. Une variante pourrait être : Tikehau base arrière et Matahiva ZIA. Papeete serait base de transit.
- solution « c » : Nuku Hiva base arrière, ZIA soit la zone nord de l'île, soit Eiao ou Hatutu ou les deux. La FOM a envisagé un terrain d'aviation à Nuku Hiva. Papeete servirait de base de transit.

Vers le choix de Mururoa

Le 26 décembre 1961, le général Thiry suggère à l'amiral chef d'état-major de la Marine, Georges Cabanier, qu'il serait intéressant « d'explorer les possibilités de l'atoll de Mururoa » et d'effectuer une liaison auprès du Commandement interarmées des Armes Spéciales pour obtenir des renseignements sur cette région³¹. Mais la raison est désormais clairement

³⁰ SHAT, 13 R 132, dossier 55, 14 septembre 1961. C'est à *Christmas* que les Américains reprennent les essais aériens le 25 avril 1962, après la fin du moratoire.

³¹ Le Capitaine de Corvette Valaux a effectué le levé de l'atoll en 1951. Une note isolée dans le dossier 28 (13 R 132), sans date, indique qu'une mission hydrographique, en 1959, a étudié l'atoll,

établie, comme l'indique le ministre des Armées : « Le Sahara pouvant être considéré comme indisponible pour des expérimentations nucléaires à partir de fin 1963, il apparaît nécessaire de réaliser ces sites lointains pour le début de 1964 en les concevant à la fois pour des expérimentations de puissances moyenne et forte » (13 R 132, dossier 29, 29 décembre 1961).

Le général Thiry établit dès lors des consignes de plus en plus précises. Il rédige une fiche destinée au délégué ministériel à l'Armement, qui détaille bien les nécessités politiques et techniques (13 R 132, dossier 55, 3 janvier 1962). Le site lointain sera destiné aux expériences nucléaires de l'ensemble du programme militaire atomique, dès que le Centre d'expérimentations militaires des Oasis (CEMO) ne sera plus disponible, donc si possible à partir de 1964. La réalisation de ce programme comprendra des explosions-A de petite puissance, des explosions-A à rendement amélioré, par réaction de fusion, de puissance moyenne et, enfin, des explosions-H de forte puissance.

Le site doit, en principe, être polyvalent ; cependant, dans un premier temps (en 1964, 1965 et vraisemblablement jusqu'en 1967), le site servira exclusivement à des expériences de petite et moyenne puissances.

L'inventaire des sites possibles doit être réalisé immédiatement³². La solution des sites souterrains n'a pas la faveur du général Thiry qui écarte les propositions initialement retenues à la Réunion³³, en Nouvelle-Calédonie³⁴, aux Marquises³⁵, aux Kerguelen³⁶ et, finalement, la Crête des Pranz³⁷. La solution corse, quant à elle, a été complètement abandonnée. Mais aucun des sites envisagés ne donne pleine satisfaction. Il faudrait prévoir une énorme dépense pour creuser les galeries, dans la mesure où l'endroit est dépourvu de main-d'œuvre locale. La détérioration du site ou des éléments géologiques passés inaperçus à l'origine feraient courir le risque d'abandonner le site avant le terme du programme atomique. Une comparaison avec la réalisation d'un site de

sous la direction technique de M. d'Anglejean Chatillon, lieutenant de vaisseau. Preuve que l'on s'intéressait à l'atoll ; mais pourquoi ?

³² Par décision ministérielle n° 12 401 (signée Messmer et Guillaumat) et 12 400/DMA.DAT, du 19 décembre 1961, deux commissions sont créées : une pour les sites insulaires et une pour les sites grand large. La première réunion a eu lieu le mardi 16 janvier 1962 à 15 heures au Commandement des Armes Spéciales, 51 bis boulevard Latour-Maubourg (13 R 132, dossier 29).

³³ La forte densité d'une population répartie sur un territoire de faible surface, les réserves d'eau contenues dans le massif du nord-ouest, l'existence de cratères encore chauds dans le sud-est, écartent à peu près toute chance de trouver le site désiré à la Réunion.

³⁴ Là, ce sont les problèmes d'hydrographie et un territoire peu peuplé, mais non désertique qui ne sont pas satisfaisants. Mais la dénivellation nécessaire pourrait sans doute être trouvée soit au Nord, soit au Sud de l'île.

³⁵ Le sommet le plus élevé (1 200 m à Ua Pou) permet peut-être d'envelopper la sphère de six cents mètres de rayon, mais seule une étude topographique sérieuse pourrait le confirmer. L'hydrographie pose, en plus, des problèmes classiques, des difficultés d'un genre spécial dues à l'existence des estuaires sous-marins, d'où risque de contamination de la mer dans une région où la pêche n'est pas inexistante.

³⁶ Les critères d'enveloppe et la démographie sont satisfaisants, mais les conditions de travail et les problèmes logistiques sont grevés par une météo peu clémente.

³⁷ Il faudrait y entreprendre une étude hydrologique poussée, mais l'issue est douteuse en raison du risque de contamination des eaux de rivières françaises et même italiennes.

surface fait apparaître divers facteurs en faveur de ce dernier, car il y a un écart d'une année entre la réalisation d'une solution aérienne et celle d'une solution souterraine. « Vu les impératifs [écrit le général], il faut porter essentiellement tous les efforts vers la prospection de surface ». Sur un même site, entre solution souterraine et aérienne, le choix doit se porter sur la deuxième, pour des raisons de rapidité et d'économie. Seule une solution en métropole pourrait faire pencher le choix du côté des expériences souterraines, en acceptant le risque d'un rejet après des mois d'études préalables. Il y a lieu de retenir deux endroits pour une solution aérienne, tout en effectuant des études parallèles dans d'autres régions du globe : soit dans l'Atlantique Sud (théâtre purement naval) ; soit plus probablement dans le Pacifique Sud (théâtre mixte naval et insulaire). Le gouvernement, une fois de plus, a nettement poussé à cette solution (13 R 132, dossier 19, 11 avril 1962).

Comme les délais doivent être raccourcis, il faut prendre contact avec les autorités du Pacifique dès février 1962, reconnaître les sites possibles de cette région en mars et avril 1962, définir la ou les solution(s) à proposer en mai-juin suivant au gouvernement (ministre des Armées et ministre délégué), après étude en Commission mixte Armées-CEA. Une base d'opérations doit être mise en place en octobre et les moyens de construction envoyés en décembre 1962.

La pensée du général Thiry évolue rapidement quant aux possibilités techniques. Le 9 janvier 1962, il écrit au directeur des Applications militaires qui était plutôt partisan d'une base flottante :

Les avantages présentés par l'utilisation de points zéros en mer ne me semblent pas aussi grands qu'il aurait été possible de le supposer au premier abord. En particulier, la présence à terre de blockhaus pour les mesures, à distance très réduite de ces points zéro vient retirer presque tout bénéfice à la solution point zéro flottant, en ce qui concerne du moins les tirs de petites puissances nécessitant des diagnostics précis... Il serait donc opportun de ne pas fonder tous les espoirs sur la seule solution du point zéro flottant.

Il pense que les solutions sur tours ou ballons ne sont donc pas à exclure *a priori* et recommande la poursuite des études sur les ballons.

Choix technique et politique de Mururoa

Quelques jours plus tard, le général Thiry veut « resserrer le choix d'un site dans le Pacifique » et propose de diriger une mission sur Chesterfield (croiseur Jeanne d'Arc) et de survoler les Tuamotu. Une « extrême discrétion devrait entourer ce voyage » pour tenir compte de la mentalité des habitants de la région. L'objet de la mission pourrait être camouflé derrière une recherche de possibilités de débarquement dans les îles par la Marine de guerre et de développement de l'infrastructure aéronautique. Le général Thiry sera présenté comme faisant partie de l'état-major de l'armée de l'Air. Il ne sera pas fait référence aux activités du Commissariat à l'Énergie atomique.

Pourtant, le gouvernement hésite, en ce début d'année 1962. Il espère, alors que se négocient les accords d'Évian, pouvoir utiliser encore le Sahara jusqu'en 1968³⁸. Mais, « cette perspective ne résout pas tous les problèmes, car il a déjà été signalé que les tirs en souterrain ne sont qu'un pis-aller, et qu'il sera impossible d'expérimenter de grandes puissances au Sahara ». Les problèmes semblent s'accumuler. Sur le plan technique, la section technique de l'Armée, groupement atomique, montre que les tirs au sol d'engins, même de faible puissance, conduisent à des zones de retombées tellement étendues que la recherche des sites devient très difficile. Sur le plan politique, les études faites font apparaître la sensibilité de l'opinion en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie pour tout ce qui pourrait troubler la quiétude des habitants³⁹. La population peu nombreuse, mais très dispersée, rendra sans doute impossible d'effectuer des tirs sans évacuation, au moins temporaire, de certaines populations. Ces problèmes politiques expliquent pourquoi, ajoutés aux sites mal adaptés, la Nouvelle-Calédonie est écartée définitivement en mars 1962⁴⁰.

Après la mission du général Thiry dans le Pacifique⁴¹, un seul site est retenu par la commission, le 22 mars 1962, celui des Gambier-Tuamotu Sud. Des points zéro peuvent être installés à Mururoa, peut-être à Temoe, Fangataufa, Maria, Marutea. Mangareva peut servir de base arrière. Il y a possibilité d'installer un terrain d'aviation à Totegegigie et Mururoa, mais les surfaces sont trop restreintes pour l'installation. Selon l'exposé du lieutenant-colonel Payen, il n'y aurait pas de problème délicat de retombées. Pitcairn est à 300 miles nautiques. Les risques de pluies radioactives ne devraient pas apporter de surcroît de radioactivité important. Le général Thiry peut conclure le 26 mars suivant qu'il « apparaît d'ores et déjà que s'il y a une possibilité

³⁸ D'après le général Thiry, 13 R 132, dossier 28, compte-rendu de la réunion de la commission des sites insulaires du 13 février 1962. Les accords d'Évian du 18 mars 1962 ne donnent que cinq années de délai pour l'utilisation du Sahara.

³⁹ Une habile préparation psychologique s'est certainement mise en place, comme le prouve la conférence faite par le professeur JAMET, le 21 avril 1962, à Papeete. Parlant des essais américains à *Christmas*, il montre que les populations polynésiennes sont moins exposées que les Norvégiens (essais soviétiques). La France s'engage à mettre en place un centre d'observations qui mesurera les risques de radiations. Voir notre ouvrage : *La bombe...*, *op. cit.*, p. 36-40.

Le gouverneur de Polynésie française a également préconisé une action en ce sens :

Quelles que soient les précautions prises, l'annonce des projets en Polynésie suscitera une vive opposition locale chez les leaders politiques autochtones et à l'Assemblée territoriale. Il importerait en particulier que le leader Pouvanaa actuellement emprisonné en France n'ait pas la possibilité de revenir dans le territoire. Afin de combattre actuellement la réaction des populations, une campagne psychologique devrait être amorcée, leur montrant le bénéfice que le pays tirerait des expérimentations : installations permanentes (aérodromes...), emploi de main-d'œuvre, accroissement du commerce local. Il est indispensable que la population de Tahiti voit se réaliser pour elle-même quelques travaux d'intérêt public en relation avec l'installation du CEP (troisième quai à Papeete, approfondissement de la passe d'entrée, réfection de routes, etc) (rapport de mission du général Thiry, 13 R 132, dossier 19, 11 avril 1962).

⁴⁰ Compte-rendu de la commission des sites du 22 mars 1962. Toutefois, dans une fiche du général Thiry du 11 juillet 1962, il est encore noté à propos de la Nouvelle-Calédonie : « oui, avec réserves » (13 R 132, dossier 9). Notons qu'au cours du débat sur le budget de l'outre-mer, le 24 octobre 1961, le député de Nouvelle-Calédonie, Maurice Lenormand, avait interrogé le ministre des DOM-TOM sur les bruits faisant état d'un transfert des essais dans le Pacifique, ce qui rendait les populations inquiètes. Le ministre lui répondit : « vous pouvez les rassurer de ma part. » (*JORF*, 25 octobre 1961, p. 2872 et 2873).

⁴¹ Voir les réactions de la presse et de l'opinion publique à Tahiti : *La bombe...*, *op. cit.*, p. 36.

[d'expériences nucléaires], cette dernière se situe en Polynésie, dans les îles Gambier ». Il commande de procéder aux levés hydrographiques concernant les mouillages et les passes de Mururoa et Mangareva, et éventuellement Timoe [atoll à rattacher aux Gambier]. Pour « resserrer » encore le choix définitif, le général propose une deuxième mission sur place, du 16 mai au 19 juin. Celle-ci permet au comité des sites du 27 juin de prendre des décisions quasi définitives. Le site de Mururoa est considéré comme acceptable en tant que champ de tir⁴². Le site des Gambier, difficile à aménager en base arrière, est abandonné au profit de Tahiti qui offre des possibilités pour cette fonction. Plus précisément, Papeete est retenue pour cela, les constructions éventuelles à Port Phaëton et Port Vairao, dans la presqu'île de Tahiti étant écartées⁴³. La prospection rapide de Fangataufa, Maria, Marutea Sud a montré que ces atolls sont fermés, donc que les aménagements seraient longs et onéreux. Une utilisation ultérieure est cependant envisagée. Pour les terrains d'aviation de secours, les recherches aboutissent à Hao. Pour s'affranchir de certaines escales posant des difficultés politiques, il est proposé d'utiliser un terrain à l'île de Pâques en collaboration avec le Chili⁴⁴.

Il ne reste plus qu'à faire entériner les choix par le Conseil de Défense. Dès le 4 juillet 1962, les textes sont prêts et ils sont confirmés le 27 juillet. La consigne est désormais de commencer les travaux début 1964, pour une utilisation fin 1966. Mais la situation politique générale de la France (fin de la guerre d'Algérie, arrivée des « rapatriés », élections après l'attentat du Petit-Clamart) explique sans doute que le gouvernement ait pris la décision de reporter d'une année les travaux envisagés en Polynésie, supprimant l'urgence de l'opération (dossier 19). De plus, les élections législatives, qui devaient se tenir en novembre avec les incertitudes qu'elles recelaient, ont fait que le projet de

⁴² Le 1^{er} août 1962, le général Thiry discute encore le choix proposé d'implanter les zones de tirs dans la partie est de l'atoll (13 R 132, dossier 9). De fait, cette zone a servi aux installations aéroportuaires et à la "base de vie".

⁴³ Le choix de Papeete n'a pas été fait seulement pour des raisons de commodité. Les raisons politiques ont peut-être été déterminantes. Certes, il y avait des inconvénients à établir dans l'agglomération urbaine quelques milliers de soldats (l'île de Tahiti tout entière dépassait à peine quarante mille habitants). Le général Thiry avait pressenti les difficultés qui allaient naître entre les populations locales et les militaires. Il avait émis le vœu que l'armée française « ne se comporte pas à Tahiti comme l'armée américaine quand elle s'installe à l'étranger" (13 R 133). Mais la création d'installations qui serviraient rapidement ou plus tard à la population était susceptible de retombées politiques positives, alors qu'aux îles Gambier et aux Tuamotu du sud-est à peine peuplées d'un millier d'habitants, il n'y aurait nul profit politique (voir en ce sens, dans le 13 R 133, le compte-rendu de mission de décembre 1962 du capitaine de vaisseau Lapostolle). Même impression dans A. PEYREFITTE, *C'était de Gaulle*, vol. 2, de Fallois/Fayard, 1997, p. 121-122, quand de Gaulle dit :

"Il ne faudrait pas, après cette activité intense qu'il y ait un reflux, que les commerces tombent, que les batiments soient désaffectés. Il faut un grand port à Papeete... Le développement, l'information [en fait, la télévision], la scolarisation, la pratique du français doivent être le corollaire de l'installation du Centre et demeurer après lui".

⁴⁴ En avril 1961, on envisageait l'itinéraire des DC 8 ou Boeing 707 par les Açores et l'île de Pâques.

transfert des centres d'essais n'apparaît pas comme définitif (13 R 133, compte rendu de mission de décembre 1962 du capitaine de vaisseau Lapostolle). Mais, le Conseil de Défense du 20 novembre 1962 – deux jours après les élections – décide d'accélérer la construction du CEP. En effet, le général Thiry fait ressortir devant le comité des sites lointains, le 11 janvier 1963, l'importance et la rapidité avec laquelle la mission doit être effectuée. Il s'agit maintenant de prendre la relève du Sahara pour tous les tirs ou pour les tirs de grande puissance seulement. Le général souligne « l'intérêt politique d'avoir une solution de rechange en face d'exigences algériennes tendant à nous éliminer du Sahara⁴⁵ ». Il faudrait envisager une première campagne de tirs courant 1965 (tir précoce). Cela exige qu'il ne soit pas lésiné sur les moyens à mettre à la disposition du général commandant.

Les Polynésiens, longtemps tenus dans l'ignorance du transfert, même si les rumeurs circulaient à Papeete⁴⁶, sont informés par le général de Gaulle s'adressant à une délégation d'élus venus le rencontrer à l'Élysée, le 3 janvier 1963⁴⁷. Le président de la République présente le Centre d'Expérimentations du Pacifique (le CEP) comme une sorte de cadeau qui soulagera les finances locales, très déficitaires, et relancera l'économie⁴⁸. Il ne reste plus alors qu'à régler les problèmes « d'intendance » : achats de terrains, utilisation légale de l'atoll de Mururoa qui est une terre relevant du domaine du Territoire de la Polynésie française, trouver la main-d'œuvre⁴⁹. Les réticences politiques de plusieurs élus du Territoire et, en particulier, de son député, John Teariki, constituent un obstacle dont le gouvernement français et le gouverneur Aimé-Louis Grimald se tirent assez bien⁵⁰. En mai 1963, un premier

⁴⁵ Le dossier 5 du 15 R 15 contient des notes sur les réactions africaines et algériennes en particulier aux explosions de 1963 au Sahara. Ben Bella a d'ailleurs fait approuver par l'Assemblée nationale algérienne la demande de révision des accords d'Evian sur la présence des installations militaires au Sahara (*Le Monde*, articles du 17 au 22 mars 1962). Voir comment de Gaulle accueille ces réactions :

A. PEYREFITTE, *op. cit.*, vol. 1, p. 419-20.

⁴⁶ Parmi les nombreuses anecdotes sur le manque d'information des Polynésiens et sur les rumeurs qui circulaient, signalons l'interview du gouverneur Grimald à *La Vie catholique* illustrée, 28 novembre 1962. « À quoi sert Tahiti pour la France ? » interroge un journaliste. « À rien », répond le gouverneur. Le commentaire du journaliste est le suivant : « il n'avoue évidemment pas car c'est un secret, encore que tous les Tahitiens en discutent d'abondance ».

⁴⁷ Voir notre ouvrage, *La bombe...*, *op. cit.*, chapitre 3.

⁴⁸ Selon *Le Monde*, c'est une dépêche de l'AFP du 9 janvier 1963 qui confirme la rumeur de l'installation d'un polygone nucléaire dans l'archipel des Gambier, tout en précisant que le gouvernement n'a ni confirmé, ni infirmé. Le 16 mars 1963 encore, *Le Monde*, parlant d'une base aux Gambier, écrit qu'il ne semble pas « que cette rumeur soit fondée ». Le 26 avril enfin, le quotidien fait état d'une dépêche de l'agence Reuter indiquant que « le nom de l'atoll de Mururoa a été avancé comme lieu probable du CEP ».

⁴⁹ Sur tous ces problèmes, voir notre ouvrage, *La bombe...*, *op. cit.*

⁵⁰ Quelques auteurs ont tenté de montrer que la France avait imposé le CEP à une classe politique et à une population hostiles. On retrouve cette théorie en particulier chez :

- B. et M.T. DANIELSSON, *Mururoa mon amour*, Paris, Stock, 1974, 434 p. (préface de Jean-Jacques Servan-Schreiber).

- B. et M.T. DANIELSSON, *Mururoa notre bombe coloniale*, Paris, L'Harmattan, 1993, 656 p.

Voilà la critique que nous avons établie de ces ouvrages : « Mururoa et le système Danielsson », *Journal de la Société des Océanistes*, n° 99, Musée de l'Homme, Paris, année 1994 - 2, p. 209 à 214.

détachement du Génie prend possession de l'atoll de Mururoa. Dans la nuit du 9 au 10 septembre suivant, les premiers travailleurs polynésiens, recrutés sur l'atoll d'Anaa, débarquent sur le site des essais. Quand Gaston Palewski et Pierre Messmer visitent Mururoa, en janvier 1964, cinq cents hommes sont déjà à l'ouvrage. Cette installation *de facto* est rendue légale par la décision de la commission permanente de l'Assemblée territoriale, le 6 février 1964. Le 1^{er} juillet 1966, le premier essai a lieu sur une barge. La Polynésie est entrée, pour trente ans, dans l'ère du CEP qui a tant modifié ce que Bougainville avait appelé « la Nouvelle Cythère ».

LA RECHERCHE DES SITES EXPLIQUERAIT-ELLE LES ÉVÉNEMENTS INTÉRIEURS DES TOM DU PACIFIQUE ?

Résumons-nous. En 1957, un site polynésien est écarté, mais le général Ailleret laisse entendre que ce n'est peut-être que provisoire. Une étude sérieuse lui permettait d'affirmer qu'il n'y avait que deux solutions possibles : le Sahara ou les Tuamotu (ou plus généralement la Polynésie française). Quand il s'est agi d'abandonner le Sahara, il semble qu'il n'ait pas été tenu compte des conclusions du général Ailleret. Des recherches ont été entreprises dans l'ensemble des terres françaises d'outre-mer, pour finalement revenir, en mai 1961, sur la pression des politiques, à un site océanien et plus précisément polynésien. Mais, les politiques ne prévoyaient-ils pas cette solution bien avant ? Les archives du SHAT révèlent que les problèmes politiques nationaux et internationaux ont amené les gouvernements (de la Quatrième et de la Cinquième républiques) à envisager des sites souterrains. La première trace porte la date du 18 avril 1958. Quand, à cette date, le général Ailleret envisage « des îles de l'Union française suivant les résultats d'une étude déjà faite », il paraît clair que la Polynésie est visée au premier chef. Certes, à la fin de l'année 1958, la correspondance entre le général Ailleret et le colonel Duthail, ne fait état que des recherches en métropole ou au Sahara, mais il faut se souvenir qu'il ne peut être question, à ce moment-là, d'envisager l'utilisation rapide de la

-J. CHESNEAUX et N. MACLELLAN, *La France dans le Pacifique, De Bougainville à Mururoa*, Paris, La Découverte, 1992, 241 p.

Dans nos livres et articles, nous avons montré la grande complexité de l'attitude des responsables politiques du Territoire, attitude qui a beaucoup évolué entre les premières rumeurs, l'annonce officielle et le début des travaux. La plupart des conseillers territoriaux ont eu un parcours erratique. Ce n'est qu'une fois que le CEP est installé *de jure*, après février 1964, que la contestation antinucléaire, souvent liée à la revendication autonomiste, prend corps (voir 13 R 173, la campagne antinucléaire du député Teariki). À cette date, les camps deviennent plus tranchés. Les antinucléaires sont autonomistes et anti-gaullistes. Les autres sont favorables à la présence française et gaullistes. Le général Thiry avait donc raison de rester prudent quand il écrivait : « Il est à craindre que la Polynésie soit susceptible de réactions politiques » (13 R 132, dossier 28, 16 janvier 1963) ou que « les conditions psychologiques risquent de faire prendre des mesures de sécurité plus étendues que ne l'imposerait la sécurité technique réelle » (13 R 132, dossier 19, 11 avril 1962).

Polynésie, puisqu'il n'y a pas d'aéroport. La décision de construire cet aéroport, le 15 mai 1957, l'ouverture rapide des crédits et des travaux menés tambour battant sont-ils de simples coïncidences ? S'agit-il encore de coïncidence lorsqu'on considère le fait que l'on retrouve la volonté politique d'implanter un centre d'essais en Polynésie en mai 1961, alors que, précisément, l'aéroport de Tahiti-Faaa est complètement terminé le 5 mai 1961, avec une piste de 3 416 mètres qui permet la venue d'avions gros porteurs ?

Si les plus hautes autorités de l'État ont été conscientes que la politique nucléaire aurait besoin un jour d'une île du Pacifique (ne précisons pas davantage), auraient-elles pu être indifférentes à la situation politique intérieure des deux territoires français, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie ? Or, fin 1957, ces territoires viennent d'être dotés, par les décrets d'application de la loi-cadre Defferre, d'une autonomie dont tout laisse alors supposer qu'elle sera vite élargie et qu'elle est même une pédagogie conduisant à l'indépendance. Deux leaders sont suivis par une forte majorité des électeurs, et en particulier parmi les populations mélanésiennes et polynésiennes. Il s'agit des deux députés, vice-présidents des conseils de gouvernement⁵¹, Pouvanaa a Oopa et Maurice Lenormand. Plusieurs témoignages nous montrent que, pour les gouvernements, la loi-cadre n'aurait pas dû être appliquée en Océanie⁵². Pouvanaa a Oopa paraissait le plus dangereux et le plus facile à écarter. Il commet l'erreur de se prononcer pour le NON au référendum du 28 septembre 1958. Il n'est suivi que par 33 % de l'électorat qui, jusque là, depuis dix ans, lui accordait largement ses suffrages. Poussé à bout par ses adversaires et par le gouverneur, il prononce vraisemblablement d'imprudentes paroles que les autorités ont vite interprétées comme une incitation à l'incendie de la ville de Papeete. Arrêté selon la procédure du flagrant délit, il est emprisonné, jugé et condamné à huit ans de réclusion en métropole et à quinze ans d'interdiction de séjour. Son parti, désormais privé de sa direction, divisé, n'est plus en mesure de soulever les foules. Quel rôle les autorités françaises ont-elles joué ? N'y a-t-il pas eu, par exemple, volonté de Jacques Foccart – qui connaissait parfaitement la situation locale et s'en mêlait souvent⁵³ – d'aider le gouverneur à se débarrasser de Pouvanaa a Oopa, comme il l'a fait au Niger à l'égard de Djibo Bakary⁵⁴ ? Quant à Maurice Lenormand, fort habilement, il a su

⁵¹ Dans les institutions issues de la loi-cadre, les conseils de gouvernement sont présidés par les gouverneurs, mais ce sont des élus locaux qui dirigent effectivement les affaires locales sous la direction de vice-présidents, il est vrai sous la tutelle des gouverneurs.

⁵² Georges CHATENAY, homme politique calédonien, dans son livre de souvenirs (*Itinéraire d'un enfant de Thio ou le Défi Calédonien*, Globasia éditions, 1994), évoque sa conversation avec le ministre de la France d'Outre-Mer, Cornut-Gentille, en juin 1958. Le ministre lui confia qu'il préparait un nouveau statut pour la Nouvelle-Calédonie, car celui qui découlait de la loi-cadre n'était pas adapté, selon lui, à de petits territoires. Voir la note que M. Pierre Messmer nous a remise : « la loi-cadre a été conçue pour les territoires d'Afrique. L'appliquer à ceux du Pacifique a été une erreur sur laquelle il a fallu revenir quelques années plus tard ».

⁵³ Voir notre ouvrage *Te Metua*, *op. cit.*

⁵⁴ *Foccart parle, Entretiens avec Philippe Gaillard*, tome I, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1995, p. 169-170. Foccart aurait-il cherché à « couvrir » les essais nucléaires français qui devaient se dérouler au Sahara, en se débarrassant d'un leader africain susceptible, dans un pays frontalier de l'Algérie, de manifester une vive opposition ?

résister aux tentatives d'élimination en 1958, mais n'a pas pu empêcher le gouvernement de rogner la loi-cadre pour la vider finalement de son contenu en 1963 et de l'éliminer personnellement dans une affaire qui ressemble étrangement à celle du leader polynésien. Le décalage avec la Polynésie ne tient peut-être pas seulement à l'habileté de Maurice Lenormand, mais au fait que la Nouvelle-Calédonie n'a jamais été vraiment considérée comme un site nucléaire possible, encore que le général Thiry, le 11 juillet 1962, écrivait un « oui, avec réserves ». Faut-il imaginer un gouvernement français se réservant la possibilité d'utiliser un jour la Nouvelle-Calédonie ? Jacques Foccart a donné une autre explication : de Gaulle tenait aux gisements de nickel⁵⁵. Or, il y a un décalage de quelques années entre la prise de conscience de la nécessité d'utiliser la Polynésie comme centre d'expérimentations nucléaires et le besoin mondial de nickel.

Peut-on dire que des décisions prises à un haut niveau politique ont été quasiment ignorées des responsables militaires ? Certes, il y a un décalage entre une intention politique et sa réalisation concrète. Il faut bien se soucier de « l'intendance » quelquefois et les gouvernements peuvent laisser des options ouvertes. Ainsi se conforterait notre analyse que les recherches, qui paraissent dispersées, n'empêchent pas les plus hautes autorités de l'État de penser que la Polynésie serait le meilleur site, à la fois pour des raisons politiques (celles qui comptent le plus ?) et pour des raisons techniques (mais pourvu qu'on y mette le temps et les moyens, la technique résoudra les problèmes).

Les archives militaires contiennent une série de dossiers (consultables, ceux-là, par tout public) qui semblent ajouter un poids supplémentaire à nos hypothèses de recherches⁵⁶ : la volonté de contrôler les territoires du Pacifique, dès 1957. Il ressort en effet de ces documents la vive inquiétude qu'inspirait la situation politique, en Polynésie française surtout. Le rapport d'inspection des troupes du Pacifique⁵⁷, inspection effectuée entre le 4 et le 7 octobre 1957, est à cet égard tout à fait significatif. Pour le rapporteur, la population de Tahiti est « beaucoup moins sûre que celle de Nouvelle-Calédonie » : « les Polynésiens, si doux et si loyaux » ne pourront pas se satisfaire indéfiniment de vivre dans un « pays pauvre ». Ce qui effraie surtout le rapporteur, c'est la loi-cadre qui « ouvre des perspectives nouvelles à une jeunesse sensible à une certaine idéologie, que ne manquent pas de développer abondamment quelques affairistes et les touristes ». Or, l'effectif des forces de sécurité est inférieur des deux tiers à celui de la Nouvelle-Calédonie. De plus, comme Tahiti est très isolée, « en cas

⁵⁵ *op. cit.*, p. 255-256.

⁵⁶ Voir, dans nos ouvrages, le rôle sans doute capital qu'il y a lieu d'attribuer à Rives-Henrys, ancien membre du comité directeur du RPF et chargé de mission dans divers cabinets ministériels de 1954 à 1960, dont celui de Chaban-Delmas. À partir de 1957, il vient régulièrement à Papeete et à Nouméa pour organiser les partis d'opposition à Pouvanaa a Oopa et à Maurice Lenormand.

⁵⁷ SHAT, 12 H 12.

de troubles, une intervention à partir de Nouméa ou de métropole, nécessiterait des délais tels qu'elle serait vouée à l'échec ». On demandait au rapporteur de prévoir un dispositif de sécurité dans le cadre d'un plan politique à long terme, préparé par l'état-major des Forces Armées. Il insiste sur la nécessité d'agir vite sans attendre le plan à long terme et d'envoyer, dès 1958, un renfort substantiel en créant un peloton mobile de gendarmerie, en envoyant une trentaine d'hommes pour les Troupes Coloniales stationnées à Tahiti et en pouvant utiliser en permanence deux hydravions. Les renforts lui paraissent d'une « urgence évidente » pour Tahiti. « Qu'ils soient mis en route sans hésiter » écrit-il, afin de « ne pas recommencer l'erreur de la Côte française des Somalis ». Il semble que ce rapport ait été suivi d'effets, comme l'indique une note pour le ministère des Armées⁵⁸. En 1959 de plus, ce ministère décide d'augmenter les effectifs stationnés à Tahiti⁵⁹.

Divers documents montrent les Armées soucieuses de faire connaître aux troupes les conditions d'intervention dans le cadre des Plans de Protection et de Défense⁶⁰ par des « reconnaissances géomilitaires » et de se livrer « à une action psychologique auprès des populations autochtones ».

Les terres françaises du Pacifique intéressent particulièrement la Défense nationale, depuis que les Accords de Genève ont entraîné la disparition du Commandant en Chef en Indochine. La création d'une zone stratégique du Pacifique et la nomination d'un commandant en Chef de cette zone doivent permettre de résoudre les différents problèmes nés de cette situation (1 R 195, dossier 3, décembre 1957).

Il y a donc un ensemble de circonstances qui font que les territoires du Pacifique ne sont plus délaissés comme ils l'ont été longtemps. La mise en place, à partir de la fin novembre 1958, d'un Comité mixte d'action psychologique à Nouméa avec une antenne à Papeete le montre bien. Des rapports sont vite établis par ce comité pour faire le point sur la situation politique après le référendum de septembre 1958⁶¹. La mise à l'écart de Pouvanaa à Oopa est présentée comme susceptible de ramener le calme, mais le rapporteur exprime le souhait que la condamnation du leader soit « particulièrement sévère ». Il y aurait toujours une menace communiste qui pèserait sur le Territoire, vieille lune dont nous avons fait litière⁶². Parmi les conclusions du rapporteur, retenons celle-ci : « Une action préventive est nécessaire si on veut conserver ces territoires à la France. Elle sera efficace sous réserve de pouvoir disposer de

⁵⁸ SHAT 1 R 195, dossier 3, 26 juin 1958 et lettre de l'amiral Cabanier du 18 décembre 1958, SHAT 15 H 127.

⁵⁹ SHAT 1 R 212, dossier 5/3 de septembre 1961.

⁶⁰ 15 H 127 : dossier 19 rapport annuel sur les Troupes du Pacifique 1957. Voir aussi le rapport annuel sur l'année 1958.

⁶¹ SHAT 15 H 127, 13 février 1959.

⁶² *Te Metua*, op. cit., chapitre VIII.

moyens suffisants. De toute façon, ces moyens coûteront toujours bien meilleur marché que des moyens employés à titre curatif⁶³. »

De fait, il semble bien que la Polynésie ait été « gâtée » après 1958. Les ministères deviennent attentifs aux demandes des élus. Après l'inauguration de l'aéroport, le ministre des DOM-TOM insiste sur la nécessité de rendre la présence française plus visible et surtout de développer l'enseignement du français⁶⁴.

Les éléments que nous avons ainsi rassemblés confortent nos hypothèses, elles ne les confirment pas à coup sûr. Ainsi va la recherche historique, mais comme l'écrivait l'historien Henri-Irénée Marrou : « nous ne la poursuivrons pas si elle ne devait pas aboutir ; l'Histoire se définit par la vérité qu'elle est capable d'élaborer ». Ironie de l'Histoire, justement, Mururoa, dans la langue locale, signifie : « l'atoll du Grand Secret »...

*

* *

Le 2 avril 1956, le général Gallois et le général de Gaulle discutent du principe de la dissuasion nucléaire⁶⁵. Quelques semaines plus tard, de Gaulle entreprend une tournée dans le Pacifique où il reçoit un accueil enthousiaste. À Papeete, le 30 août, il tient un discours qui demande, aujourd'hui encore, à être examiné de près. Il parle des communications aériennes futures, de la menace atomique qui pèse sur le monde. Que signifie alors cette « prémonition » : « Tahiti peut être demain un refuge et un centre d'action pour la civilisation tout entière » ? Le Général appuie le projet d'aéroport. Est-ce seulement pour faire plaisir à ses hôtes ? À ceux-là, il fait valoir que l'intérêt du Territoire est de rester attaché à la France⁶⁶. Mais si, déjà, il imagine qu'un jour, les îles françaises d'Océanie permettront à la France de retrouver son rang dans le monde, il a réalisé que les difficultés techniques et politiques, intérieures et extérieures ne manqueraient pas. Rappelant son voyage devant ses ministres, en 1964, il leur confie : « Quand j'y étais passé, en 56, j'avais senti qu'il y avait un monde du Pacifique. Que dans ce monde-là la France se lance dans une grande

⁶³ Une vision certainement plus conforme à la réalité se dégage du rapport du général de brigade Cathoulic, inspecteur de la gendarmerie, quand il écrit qu'en Polynésie, « il faut s'attendre au minimum à une forte poussée vers l'autonomie, vers la promotion des élites locales et vers l'éviction progressive des cadres français métropolitains » (SHAT 12 H 12, inspection du 26 octobre au 10 novembre 1960). Voir aussi ce rapport du cabinet militaire du ministère des DOM-TOM : « la métropole et les métropolitains ne sont pas aimés, mais tout juste supportés par une certaine catégorie de Tahitiens de Papeete et des districts voisins » (SHAT, 13 R 133, 22 novembre 1962).

⁶⁴ SHAT, 12 H 12, 19 mai 1961 et conseil restreint du 3 juin 1961. Même souci exprimé par le général de Gaulle en 1964 : A. PEYREFITTE, *op. cit.*, vol. 2, p. 122.

⁶⁵ L'aventure de la bombe, *op. cit.*, p. 199-200.

⁶⁶ Le Général, plus tard, a réfuté l'idée que les petits territoires puissent être comparés aux grandes nations africaines auxquelles il a donné l'indépendance. Voir A. PEYREFITTE, *op. cit.*, vol. 2, p. 426-435 et surtout p. 122.

entreprise, ça a quelque chose d'incroyable. Les Anglo-Saxons tiennent [...] tout dans le Pacifique... Que nous apparaissions, cela semble scandaleux »⁶⁷. Mais, pour le Général, les difficultés ne doivent pas entraver ses objectifs. Au gouverneur de Tahiti avec lequel il s'entretient des travaux à venir du futur CEP et des réticences possibles de la population, il confie, le 20 décembre 1962 : « il faut ne pas regarder à l'argent⁶⁸ ».

PRINCIPALES ABRÉVIATIONS :

AFN	Afrique française du Nord
CEA	Commissariat à l'énergie atomique
CEP	Centre d'expérimentations du Pacifique
DAM	Directeur des applications militaires
FOM	France d'Outre-Mer
SHAT	Service Historique de l'Armée de Terre
ZIA	Zone d'installations avancées

⁶⁷ Voir A. PEYREFITTE, *op. cit.*, vol. 2, p. 121.

⁶⁸ A.-L. GRIMALD, *Gouverneur dans le Pacifique*, Paris, Berger-Levrault, 1990, p. 269.